

Le programme développement durable CASA'venir

Depuis 2004, la CASA s'est engagée dans des démarches volontaires en faveur de l'environnement et du développement durable : après sa Charte pour l'environnement, elle a adopté en 2019 son Programme CASA'venir. Le rapport développement durable établit un bilan annuel de ces actions.

La CASA engagée pour le développement durable

Un engagement de longue date pour le DD

Dès 2004, la CASA a souhaité structurer sa politique en matière environnementale et a mis en place une démarche globale et volontaire déclinée à travers le programme d'actions de sa « **Charte pour l'environnement et le développement durable** » adoptée en 2007. Le Ministre de l'Environnement avait alors souligné la qualité de ce programme et son caractère ambitieux, identifiant la CASA comme un précurseur exemplaire dans ce domaine.



Au terme de cette charte, la CASA a souhaité poursuivre son engagement en redéfinissant un nouveau **programme développement durable, CASA'venir**, adapté à son territoire et embrassant l'ensemble de ses domaines d'interventions. Avec ce projet fédérateur, élaboré en association avec les élus, les directions, des socioprofessionnels et la population, la CASA se positionne à nouveau en

<https://www.agglomeration-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/evoluer-dans-son-environnement/agir-durablement/le-programme-developpement-durable-casavenir?>



CASA'venir : 18 objectifs pour 2020 à 2025

Les objectifs fixés dans le programme CASA'venir reprennent les objectifs fixés au niveau mondial dans l'Agenda 2030 de l'ONU.

Le programme établi par la CASA est structuré autour de 5 enjeux, déclinés en 18 objectifs :

La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable :

- **Objectif 1** : Proposer une offre de transport alternative et encourager le développement de comportements vertueux en matière de mobilité.
- **Objectif 2** : Développer une stratégie d'aménagement durable du territoire, visant à la fois à renforcer sa fonctionnalité, à limiter la consommation d'espace et à limiter les besoins de déplacement.
- **Objectif 3** : Préparer le territoire à la gestion des crises

L'exploitation du fort « potentiel développement durable » du territoire :

- **Objectif 4** : Favoriser l'économie de ressources et optimiser la gestion des déchets sur le territoire.
- **Objectif 5** : Développer une agriculture durable et de proximité, en lien avec les habitants.
- **Objectif 6** : Poursuivre la politique de sensibilisation et de protection des espaces naturels, milieux et paysages.
- **Objectif 7** : Développer les énergies renouvelables et accompagner à la sobriété énergétique.

Le développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable :

- **Objectif 8** : Renforcer l'usage du numérique et des objets connectés.
- **Objectif 9** : Valoriser l'économie circulaire au sein du territoire.
- **Objectif 10** : Vitaliser le territoire.
- **Objectif 11** : Faire du territoire une destination de tourisme de proximité durable.

L'amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population :

- **Objectif 12** : Renforcer l'accessibilité de la population à des logements adaptés à ses projets et à ses besoins.

- › **Objectif 13** : Renforcer la cohésion sociale en favorisant l'autonomisation des jeunes et en renforçant l'accompagnement des publics défavorisés.
- › **Objectif 14** : Renforcer l'accès à la culture.
- › **Objectif 15** : Accompagner le développement des communes dans une stratégie territoriale durable.

La co-responsabilisation des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même, face aux enjeux du développement durable.

- › **Objectif 16** : Rendre la CASA exemplaire en matière de développement durable et sensibiliser sur son engagement sur le sujet.
- › **Objectif 17** : Faire du partage d'information, une ressource pour dynamiser les actions en faveur du développement durable.
- › **Objectif 18** : Impliquer l'ensemble des acteurs du territoire en faveur du développement durable et travailler l'inter-territorialité.



Des actions concrètes et transversales

Ce programme vise à améliorer la qualité de vie des habitants, économiser les ressources naturelles et renforcer l'attractivité du territoire.

Chacun des 18 objectifs est assorti d'actions concrètes et transversales. Ainsi le programme prévoit **52 actions, déclinées en 245 sous-actions opérationnelles**, qui associent les différentes directions de la CASA. Leur mise en œuvre est d'ores et déjà engagée. Le plan d'actions détaillé et une présentation synthétique sont disponibles en téléchargement ci-contre.

Le bilan annuel du programme CASA'Venir permet de suivre, évaluer et réviser le programme d'action selon l'évolution de chaque projet. Il est la base du Rapport annuel de Développement Durable réglementaire de la CASA.

Un bilan annuel : le rapport développement durable

Depuis 2011, la CASA établit annuellement un rapport qui permet d'évaluer ses actions au regard du développement durable. Ce document réglementaire a évolué au cours des années pour devenir désormais le bilan annuel du programme CASA'venir.

Vous pouvez télécharger ci-contre chacun des rapports développement durable de la CASA.